

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont réalisées l'ensemble des prestations réalisées et proposées par CARO-CONFORT.
2. Sauf dérogation expresse, préalable et écrite convenue entre parties, les relations entre CARO-CONFORT et ses clients sont soumises exclusivement aux présentes conditions générales qui sont réputées être admises par le client par sa signature du bon de commande dont il reconnaît ainsi avoir pris connaissance et les accepter intégralement.
3. Sauf stipulation contraire, nos prix s'entendent en EUROS, hors TVA. Une participation à la taxe km est ajoutée. Elle s'établit à 0.5 % du montant HTVA avec un minimum de 10 €
4. Les produits et matériaux fournis par CARO-CONFORT demeurent sa propriété jusqu'au complet paiement du prix. Toute aliénation des marchandises est interdite avant leur règlement intégral. Le cas échéant, CARO-CONFORT dispose de la subrogation réelle en cas de transfert de propriété. Le transfert des risques s'opère cependant dès le départ des marchandises de nos entrepôts, et ce, que l'enlèvement ait lieu par les soins du client ou non.
5. Les offres et listes de prix ainsi que les descriptions de produits sont établies et communiquées aux clients sans aucun engagement. CARO-CONFORT n'est, à cet égard, engagé avec ses clients qu'après confirmation écrite de sa part et elle peut refuser toute commande sans devoir justifier d'un motif. Les prix mentionnés ne sont valables que pour les marchandises reprises au bon de commande et pendant une **durée de 30 jours**. Ils ne nous engagent pas pour l'avenir ou un autre contrat.
6. La livraison en Belgique est facturée au prix de 55,00 € HTVA. La marchandise est déposée au mieux selon les possibilités techniques de la grue et des conditions de sécurité. En aucun cas, la marchandise n'est rentrée par nos soins. Dès le départ des marchandises de nos entrepôts, elles se trouvent sous la responsabilité du client qui devra en assurer la protection. Sauf mention contraire, les éventuels délais de livraison et de travaux sont donnés à titre purement indicatif et ne peuvent entraîner de dommages et intérêts en cas de retard.
S'il est sollicité lors de la fourniture, des travaux de manutention au moyen du matériel propriété de CARO-CONFORT, la tarification de cette manutention sera réalisée sur base du taux horaire de 65,00 € HTVA. Cette manutention est réalisée aux seuls risques et périls du client, CARO-CONFORT décline toute responsabilité de quelque ordre que ce soit. Il appartient au client de sécuriser et d'empêcher le passage pendant la manutention.
7. Les commandes sont définitives. Aucune marchandise ne fait l'objet d'une reprise pour quelque motif que ce soit. Toute annulation de commande après réception du bon de commande signé et avant livraison se verra sanctionnée d'une indemnité forfaitaire équivalente à 50% du montant total de la commande, sans préjudice pour CARO-CONFORT de réclamer un dommage supérieur s'il est démontré. Après enlèvement ou livraison, la commande ne peut plus être annulée.
8. Toutes les factures et commandes sont payables au comptant sans escompte sauf stipulation contraire de notre part par écrit. A défaut de paiement à l'échéance, les factures sont majorées d'office et sans mise en demeure préalable, à titre de clause pénale, d'une indemnité forfaitaire de 20 % avec un minimum de 125,00 €. Ainsi majorées, elles portent intérêts, également d'office et sans mise en demeure préalable, au taux de 18 % l'an à partir de leur échéance. Ces clause pénale et intérêts de retard ne sont réversibles que dans le chef du consommateur. En cas de versement d'un acompte au moment de la commande, celui-ci sera déduit de la dernière livraison qui solde l'intégralité de la commande.
9. Toute réclamation doit, pour être prise en considération, être signalée soit lors de l'enlèvement des marchandises par les soins du client, soit au moment de leur dépose sur chantier. Cette contestation doit être faite par écrit contre accusé de réception au transporteur et confirmée dans les 72 heures par pli recommandé, le cachet de la poste faisant foi. Les réclamations ne justifient pas le non-paiement mais permettent seulement le paiement sous réserve. En outre, les marchandises sans défaut doivent être payées. Le client est seul responsable de son absence à la livraison. **Une marchandise posée est considérée comme acceptée.** Elle ne peut, dès lors, plus faire l'objet d'une contestation après la pose.
10. En cas de retard de paiement, en ce et y compris des travaux intermédiaires, nous nous réservons le droit de suspendre, sans préavis, nos prestations et livraisons, qu'elles dérivent du présent contrat ou de contrats antérieurs ou postérieurs, et de les reprendre -sauf avis contraire- dès régularisation du paiement. Le montant de l'acompte versé au moment de la commande est déductible de la dernière livraison qui solde l'intégralité de la commande.
11. Tout défaut de paiement, même partiel, à l'échéance - en ce et y compris de livraisons ou travaux intermédiaires- nous autorise, sans mise en demeure, soit à considérer le contrat résolu de plein droit pour son solde, en exigeant le paiement immédiat de tout ce qui a été exécuté, fourni et approvisionné, sans préjudice de dommages et intérêts notamment pour la perte du bénéfice escompté, soit à solliciter l'exécution forcée de celui-ci.
12. Nos garanties sont strictement limitées à celles de nos fournisseurs. Chaque usine ou catégorie d'usines ayant des conditions, normes, et une classification qui lui est propre, nous ne pouvons être tenus à d'autres obligations ou garanties. Les dimensions des marchandises vendues sont données à titre de renseignement et ne nous engagent pas.
13. Si une plainte du client est jugée recevable et bien fondée, l'obligation de CARO-CONFORT se limite exclusivement au remplacement des marchandises fournies défectueuses ou endommagées et les dommages indemnisés jusqu'à, maximum, hauteur du prix de revient des marchandises vendues. Aucun autre dommage du client ou d'une tierce personne n'est admissible au-delà. La responsabilité de CARO-CONFORT est exclue dans tous les cas où le dommage aurait été causé conjointement par un défaut du produit et par la faute de la partie lésée, de l'un de ses préposés ou d'un tiers.
14. Nous ne pouvons jamais être rendus responsables du retard ou de l'impossibilité d'exécuter une commande, en tout ou en partie, par suite, soit chez nous ou chez nos fournisseurs, de manques de matières premières, de difficultés de transport, intempéries, gels, incendies, grèves, vacances légales, et en général tout autre cas de force majeure entravant la liberté de production ou de distribution.
15. Si le client, son représentant ou son architecte nous impose un matériau d'une qualité ou d'une provenance ou d'un type déterminé ou encore un procédé d'exécution déterminé, et ce, le cas échéant en dépit de nos réserves, nous serons déchargés de toute responsabilité du fait des défauts ayant pour origine le choix du dit matériau ou du dit procédé.
16. Sauf demande expresse et préalable du client et sous réserve des tolérances d'usage, les marchandises fournies ne sont censées être conformes à aucune norme technique, légale, etc. Le client est censé, en qualité de professionnel, connaître les normes et impositions applicables et CAROCONFORT, par les présentes, informe son client qu'il existe des normes et impositions.
17. Le client assume l'entière responsabilité vis-à-vis des tiers - et spécialement des voisins - des dommages qui sont l'inévitable corollaire de l'exécution de nos prestations, si aucune faute ne peut nous être reprochée.
18. Conformément au RGPD, CARO-CONFORT garantit que les données personnelles que vous lui transmettez ne seront utilisées que pour les besoins de la commande. En lui confiant cette commande, vous l'autorisez à utiliser ces données pour la réalisation de celle-ci. Au surplus, CAROCONFORT respecte la protection de vos données privées personnelles qui ne seront donc pas transmises à des tiers sans votre accord.
19. Sont considérées comme non existantes, toutes conditions contraires à ce qui précède, stipulées éventuellement par les clients.
20. Si l'une des conditions des présentes conditions générales devait être déclarée nulle ou inapplicable, les autres conditions demeurent pleinement en vigueur et cette condition sera applicable dans la mesure permise par la loi et dans le sens légal le plus proche de la clause nulle.
21. En cas de litige relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution d'un contrat ou des présentes conditions générales, seul le droit belge est applicable et les tribunaux de Liège - Division Liège sont seuls compétents.
22. Les articles non stockés doivent être commandés par boîte complète en usine. Nous nous réservons donc le droit de modifier les quantités pour respecter le colisage minimum imposé par le fabricant.
23. Toutes les commandes doivent être enlevées ou livrées dans un délai maximum de 6 mois. Au-delà de ce délai, nous porterons en compte un montant de 1% par mois. Si la marchandise n'est pas emportée ou livrée dans les 9 mois de la commande, elle sera facturée.